



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Multi-Marques-de-Canada-Bread-Manifestation-des-120-lock-outes-devant-l-usine>

Multi-Marques de Canada Bread - Manifestation des 120 lock-outés devant l'usine de Laval (CSN)



- Communiqués -

Date de mise en ligne : lundi 3 avril 2017

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

LAVAL, QC, le 3 avril 2017 - Mis en lock-out par Canada Bread le 1er avril à minuit 01, les 120 travailleuses et travailleurs de Distribution Multi-Marques Laval, qui produit les pains Pom, Bon matin et Villaggio, ont tenu une première manifestation devant l'usine de Laval sur l'heure du midi, aujourd'hui. Ils ont dénoncé l'entreprise qui a mis fin abruptement et sans raison à la vingt-troisième séance de négociation pour le renouvellement de leur convention collective. Ils demandent la levée du lock-out et la reprise immédiate des négociations.

« Nos membres sont vraiment en colère, car il n'y avait pas d'impasse dans les négociations au moment de la mise en lock-out, affirme Pascal René De Cotret, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de distribution Multi-Marques Laval (CSN). Ce geste de Multi-Marques totalement injustifié témoigne d'un profond mépris et d'un manque de respect à l'égard des salarié-es de Distribution Multi-Marques. On a vraiment l'impression de faire les frais d'une stratégie patronale qui consiste d'abord à nous pénaliser, ainsi que nos conjointes et nos enfants, parce qu'on a refusé de céder à l'ultimatum de l'employeur, annoncé vers 16 heures ce vendredi, de convenir d'une entente finale au plus tard à 23 h 59 le 31 mars, alors qu'il restait plusieurs éléments à régler. »

Assemblée générale extraordinaire

Peu avant 9 h ce matin, les 120 lock-outé-es, réunis en assemblée générale extraordinaire à Laval, ont pris connaissance de l'état des négociations avec l'employeur avant qu'il ne déclare brutalement ce lock-out sans aucun motif le 1er avril dernier, fait valoir le syndicat. Une demande de conciliation a été déposée tout récemment au ministère du Travail dans le but de relancer sans délai les négociations avec l'employeur. Une séance a d'ailleurs été convoquée formellement par un conciliateur du ministère ce jeudi 6 avril à 9 h 30.

« Malgré ce lock-out, nous allons tout mettre en oeuvre pour que la négociation reprenne rapidement avec la partie patronale. Nous sommes entièrement disponibles pour régler notre convention collective. Notre objectif est de conclure un contrat de travail satisfaisant. Point à la ligne. »

La convention collective d'une durée de cinq ans est échue depuis le 22 septembre 2016. Depuis octobre dernier, il y a eu 23 séances de négociation. Le 31 mars dernier, peu avant la mise en lock-out, le comité de négociation syndical avait informé la partie patronale qu'il était disposé à négocier quatre autres journées supplémentaires dans la semaine du 3 avril. Or, l'employeur a avisé les porte-parole syndicaux vers 15 heures qu'à défaut d'une entente conclue à minuit, les employé-es seraient mis en lock-out dès minuit sans autre considération.

Un soutien inconditionnel

Pour Dominique Daigneault, présidente du Conseil central du Montréal métropolitain : « En décrétant ce lock-out sauvage, l'employeur fait montre d'une attitude inqualifiable. Nous allons les soutenir jusqu'au bout et opposer une réponse à la hauteur de cette attaque innommable. Et le conseil central va déployer tous les efforts et les moyens nécessaires pour qu'ils obtiennent satisfaction à leurs revendications légitimes. »